

VD, le Maire

DELIBERATION

40 (7.5)

2019
Le 25 avril ~~2018~~, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 avril ~~2018~~ 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, LUATRE, BRUEL, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, PANGAUD, LAROCHE, CEYTE, MARRET, AMBLARD,

Procurations : Monsieur ESCOFFIER à Monsieur CHAPOT, Madame SEGUIN à Madame RIVIERE, Madame KHEBRARA à Madame FABRE, Monsieur KARA à Monsieur VOCANSON, Monsieur FESSY à Monsieur PANGAUD, Monsieur RASCLARD à Monsieur LAROCHE,

Absent : Monsieur JACOB,

Secrétaire : Madame MARTY.

Objet : Programmation 2019 du Contrat de Ville

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'un Contrat de Ville 2015-2020, suite au classement du quartier de la Chapelle en Quartier Prioritaire de la Ville, et octroyé chaque année les financements correspondants.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour 2019, un appel à projet a été lancé conjointement par l'Etat et Saint-Etienne Métropole qui pilote le Contrat de Ville. A l'échelle communale, il s'agit de soutenir, impulser, voire proposer et valider des actions de proximité répondant aux objectifs définis dans la convention d'application communale approuvée le 26 novembre 2015.

Il annonce que 17 dossiers ont été déposés par 9 structures différentes. Pour 3 d'entre eux, la Commune est sollicitée pour apporter un soutien financier spécifique.

Il ajoute que la répartition de l'enveloppe pour les dossiers associatifs retenus figure dans le tableau qui suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190426-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2019
Affichage : 30/04/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation


Jean-Claude SCHALK

DELIBERATION

40 (7.5)

Intitulé du projet	Porteur du projet	Budget prévisionnel	Proposition participation communale
Financement partiel du permis de conduire	Commune	7 500 €	5 000 €
Une bulle d'amour dansée pour la Chapelle : Théâtre - Réalisation d'un court métrage chorégraphique	Commune	8 476 €	1 500 €
Time to Calypso : ateliers création musicale parents /enfants via la percussion corporelle et le chant	Compagnie Baroufada	6 650 €	1 000 €

Monsieur le Maire précise que la Commune intervient financièrement sur trois actions, mais contribue à de nombreuses autres, de manière indirecte, à travers une subvention annuelle ou par la valorisation de l'accompagnement de l'équipe Politique de la Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation 2019 du Contrat de Ville telle que présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** la participation de la Commune à hauteur de :
 - 5 000 €, sur le projet d'aide au financement du permis de conduire pour les jeunes habitants du quartier relevant du Contrat de Ville,
 - 1 500 €, sur le projet « Une bulle d'amour dansée pour la Chapelle »,
 - 1 000 €, pour le projet « Time to Calypso ».

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 avril 2019

Le Maire
Jean-Claude SCHALK

